AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP16-7-68 814464

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n°94 du mois de juillet 1968. 11 juillet 1968

/Avertissement/

VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à une croissance rapide de la vigne. Afin de neutraliser les risques de développement du Mildiou à partir des taches existantes, un nouveau traitement fongicide devra être exécuté dans la période du 13 au 16 juillet inclus.

/Information/

OIDIUM DE LA VIGNE

Profiter du traitement contre le Mildiou pour opérer une intervention mixte permettant une protection contre l'Oïdium.

ARBRES FRUITIERS

/Avertissement/

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les derniers papillons de la première génération sont encore en activité. De ce fait, la protection insecticide doit être maintenue efficace.

Compte tenu des précipitations parfois importantes qui se sont produites depuis le dernier traitement, et qui ont eu pour conséquence de délaver les dépôts de produits, il est nécessaire d'exécuter une nouvelle application insecticide. On opèrera dès réception du présent avis.

Sur les variétés à maturité précoce (Transparente blanche par exemple), on tiendra compte des limitations d'emploi des produits (prescriptions légales communiquées antérieurement).

TAVELURES DES POMMIERS ET DES POIRIERS

Après l'attaque très sévère de Tavelure au cours du printemps, rares sont les vergers absolument indemnes de cette maladie, et dans la plupart des cas, il convient de poursuivre les traitements fongicides jusqu'à l'approche de la récolte.

436

.../...

Les dates d'intervention devront être déterminées en fonction des conditions météorologiques et de l'importance de l'infestation. (1 traitement tous les 12 à 15 jours paraît en moyenne suffisant).

Dans les vergers correctement protégés au printemps, au cours de la période critique, et se trouvant actuellement en bon état sanitaire, indemnes de taches de Tavelure, on peut arrêter la protection contre cette maladie.

/Information/

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers fortement infestés par l'Oïdium, un nouveau traitement doit être exécuté au plus tôt.

ANTHRACNOSE DU CERISIER

L'Anthracnose du cerisier est en progression depuis quelques années. Cette maladie provoque notamment la chute prématurée du feuillage. Sur les arbres sujets à cette maladie,on pourra appliquer un traitement aussitôt après la récolte en utilisant l'un des produits suivants :
Doguadine : 90 gr/hl - Phaltane : 100 gr/hl - Manèbe : 160 gr/hl.

GRANDE CULTURE

POMMES DE TERRE

/Avertissement/ (toutes régions)

MILDIOU

A la suite des orages récents qui se sont abattus dans bien des régions, de nouvelles taches de Mildiou ont fait leur apparition.

Exécuter sans tarder un nouveau traitement fongicide dans toutes les cultures de variétés sensibles.

On pourra profiter de cette application pour intervenir contre le Doryphore en traitement mixte. Si des phénomènes de résistance aux insecticides chlorés étaient constatés, il serait prudent de porter son choix sur un produit d'un autre groupe (type Azinphos, Carbaryl etc...)

Dans les cultures de variétés hâtives, proches de l'arrachage, le défanage pourrait être envisagé.

/Information/

M A I S

PYRALE DU MAIS

Le vol des papillons de Pyrale commencé depuis quelques jours se poursuit avec une intensité variable selon les secteurs.

Les observations qui sont en cours permettront de décider de la date et de l'intérêt du traitement. Attendre un prochain avis pour intervenir.

.../...

/Avertissement/

H O U B L O N

MILDIOU

L'état sanitaire des cultures houblonnières continue à s'améliorer. Toutefois, la protection doit être maintenue très efficace, surtout en ce début de période de grande sensibilité des plantes (stades de préfloraison et de floraison).

Un nouveau traitement devra être exécuté entre le 12 et le 15 juillet.

Nous rappelons aux producteurs les indications que nous avions données dans notre bulletin du mois de mars (20 mars), concernant les inconvénients qui peuvent découler de l'utilisation souvent abusive des produits cupriques.

" Trop de planteurs pensent encore qu'ils peuvent augmenter la valeur de leur protection fongicide en utilisant des produits cupriques à des doses nettement supérieures à celles conseillées.

Ce raisonnement est faux. Indépendamment de l'effet phytotoxique du Cuivre, notamment lorsqu'il est employé à trop fortes doses, on contribue de cette façon, à accroître les taux de résidus cupriques dans les cônes, ce qui gêne la commercialisation de la production.

En conséquence, nous invitons les producteurs qui ont l'habitude d'utiliser des fongicides cupriques, à réserver plus spécialement ces produits dans la période qui précède la floraison et à donner leur préférence par la suite, à un organique de synthèse dont la plupart ont donné satisfaction malgré leur rémanence plus courte."

-=-=-=-=-=-=-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BERNARD et C. GACHON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER

437